



## Traité 'Orla

### Michna 9 - Chapitre 3

סְפִיק עַרְלָה, בָּאָרֶץ יִשְׂרָאֵל אֶסְטוּר;  
וּבָסְטוּרִיא מִפְּרָר.  
וּבְחוֹצֶה לְאָרֶץ - יָרַד וּלְזַקְטָן,  
וּבְלִבְדֵּ שֶׁלָּא יָרַאנו לְזַקְטָן.  
כְּרֵם נְטוּעֵי רַק, יִגְּרַק נְמַכֵּר חֹצֶה לוֹ,  
בָּאָרֶץ יִשְׂרָאֵל אֶסְטוּר,  
וּבָסְטוּרִיא מִפְּרָר;  
וּבְחוֹצֶה לְאָרֶץ - יָרַד וּלְזַקְטָן,  
וּבְלִבְדֵּ שֶׁלָּא יְלַקּוּט בַּיַּד.  
הַחֲדֵשׁ, אֶסְטוּר מִן הַתּוֹרָה בְּכָל מָקוּם.  
וּבְעַרְלָה, בְּלָכָה.  
וּבְכָלָאִים, מִדְבָּרִי סּוֹפְרִים:

Les fruits pour lesquels il y a un doute de 'orla (dont l'âge est inconnu) sont interdits en Israël et permis dans le pays voisin de Syrie. Tout à fait au dehors, on peut même descendre au jardin en acheter, pourvu que l'on ne voie pas qu'ils viennent d'être coupés (ce qui est interdit). Si dans une vigne on a planté un légume vert (mélange interdit) et qu'au dehors de la vigne on vend du légume semblable, il est interdit en Israël, et permis en Syrie ; tout à fait au dehors, on peut même l'acheter dans la vigne, à condition de ne pas les couper à la main. Le fruit nouveau est légalement interdit partout (avant le 'omer) ; la prescription de 'orla est une règle qui remonte à Moché, enfin le mélange de la vigne est une défense rabbin



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)